

PREMIERE SCOLARISATION

UNE RENTREE REUSSIE : CONNAITRE L'ENFANT ET SA FAMILLE

ENVIRONNEMENT FAMILIAL

- ❖ Lieu de vie de l'enfant : (chez les parents ? chez la mère ? chez le père ? autre situation ...)

.....

.....

.....

- ❖ Place dans la fratrie :

.....

- ❖ Nom des frères et sœurs :

.....

- ❖ Langue(s) parlée(s) :

.....

- ❖ Mode de garde durant les années précédentes :

.....

.....

CONNAISSANCE DE L'ENFANT

- ❖ Goûts et traits de caractères :

.....

.....

.....

- ❖ Objet transitionnel : (doudou ? objet rituel ? ...)

.....

.....

- ❖ Education à la propreté : (propre ? depuis quand ? en cours ? pas du tout ?...)

Pour rappel, pour fréquenter sereinement la collectivité, l'enfant doit être propre.

.....

.....

- ❖ Particularité(s) à signaler pour le bien-être de l'enfant et des conditions optimales d'accueil : (problème(s) de santé ? intolérances ? allergies ? suivis ?...)

.....

.....

.....

.....

AUTONOMIE DE L'ENFANT

- ❖ Repas : (mange seul ? avec aide ? utilise une fourchette ? une cuillère ? ...)

.....

.....

.....

- ❖ Sieste : (durée ? doudou ? sucette ? ...)

.....

.....

- ❖ Habillage/Déshabillage : (il essaie ? il fait seul ? il est toujours aidé ? ...)

.....

.....

.....

- ❖ Exprimer une demande, entrer en contact avec l'adulte : (sait-il manifester un besoin ? comment ? vient-il spontanément vers l'adulte ? ...)

.....

.....

.....

- ❖ Expérience de la collectivité : (jamais en collectivité ? aime-t-il être avec les autres enfants ? ressent-il le besoin de s'isoler ?)

.....

.....

.....

ATTENTES PAR RAPPORT A LA SCOLARISATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTRES ELEMENTS QUE LA FAMILLE SOUHAITE FAIRE CONNAITRE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PREVISIONS

Les dossiers d'inscription cantine, garderie et périscolaire seront à récupérer en mairie au mois de juillet.

L'enfant sera inscrit en garderie / périscolaire :

❖ Le matin (7H30/8H20) ; Précisez les horaires

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

❖ Le soir (16H/18H00) ; Précisez les horaires

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

L'enfant déjeunera à la cantine :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

L'enfant fréquentera l'école toute la journée :

Pour rappel la scolarité est obligatoire à partir de 3 ans mais un aménagement du temps scolaire peut être demandé par la famille uniquement pour les Petites Sections.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI